

## Avis public

Centre d'entreprise des sciences du Pacifique — Modernisation des infrastructures maritimes

### Sollicitation de commentaires du public

**Le 29 avril 2024** — Le ministère des Pêches et des Océans doit décider si le projet de modernisation des infrastructures maritimes, situé au Centre d'entreprise des sciences du Pacifique, est susceptible d'avoir des effets néfastes importants sur le milieu environnant.

Afin d'éclairer cette décision, Pêches et Océans Canada invite le public à lui faire part de ses observations sur le projet et ses effets potentiels sur l'environnement. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics. Pour plus d'informations, les personnes doivent consulter l'[avis de confidentialité](#) sur le site web du registre.

Les commentaires écrits doivent être envoyés au plus tard le 29 mai 2024 à l'adresse suivante :

Michael Liang, ingénieur principal de projet, Biens immobiliers, protection et sécurité, Soutien technique

[Michael.Liang@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Michael.Liang@dfo-mpo.gc.ca)

Pêches et Océans Canada — Biens immobiliers, Protection et sécurité, Gestion immobilière et soutien technique, Région du Pacifique

Tél. : 604-786-8680

### Résumé de l'évaluation

Les travaux proposés consistent à remplacer le quai flottant en béton, les pieux d'amarrage en acier, la passerelle en acier, les raccordements aux services publics, et à réparer le quai en béton et l'enrochement du littoral. Au large du quai se trouve un vieux quai flottant en béton d'environ 24 m sur 6 m, relié au quai par une passerelle en acier. Il y a également 6 pieux d'amarrage en acier qui aident à fixer le quai flottant en place. Le quai flottant, la passerelle et les ducs d'Albe sont tous proches de la fin de leur durée de vie et doivent être remplacés. Une partie de l'enrochement du littoral a perdu une quantité importante de matériau au cours des dernières années et devra donc également être réparée. Un chaland sera probablement nécessaire pour effectuer plusieurs des tâches dans l'eau comme la réparation de l'enrochement, le remplacement du quai flottant en béton et l'enlèvement des pieux d'amarrage en acier. L'empreinte de la construction pour ce projet sera d'environ 2 730 m<sup>2</sup>, car elle comprendra une partie de l'enrochement du littoral et les pieux d'amarrage en acier. Le quai flottant et la passerelle ne créeront aucune perturbation du sol puisqu'ils flottent sur/au-dessus de la surface de l'eau. Ce projet nécessitera des travaux dans l'eau, tels que l'installation et l'enlèvement de pieux. Par conséquent, les meilleures pratiques de gestion pour les travaux à proximité de l'eau seront mises en œuvre afin de réduire l'impact sur le milieu environnant.

Les retombées du projet comprennent le remplacement des biens gouvernementaux vieillissants ou inopérants, l'harmonisation des calendriers fédéraux de remplacement et d'entretien, l'optimisation du rendement de l'infrastructure et le soutien du fonctionnement continu de l'installation dans un avenir prévisible.

Un résumé des activités de construction proposées pour la modernisation des installations est présenté ci-dessous :

#### Mobilisation/démobilisation du personnel et du matériel

- L'accès au chantier se fera par chaland et par route.
- Les chalands/embarcations peuvent avoir besoin d'une ancre pour se stabiliser.
- Les chalands/embarcations peuvent établir une rampe sur le rivage pour le déplacement des matériaux et des équipes.

#### Enlèvement des pieux en bois et installation de nouveaux pieux en acier

- Un chaland doit être utilisé pour l'enlèvement et l'installation des pieux/ducs d'Albe.
- Les pieux de bois existants doivent être enlevés du chantier et transportés vers un lieu d'élimination approprié.
- De nouveaux pieux doivent être forés ou enfoncés dans le fond de l'océan, à peu près au même endroit que les pieux existants.

#### Enlèvement et installation d'un quai flottant en béton et d'une passerelle

- Un chaland doit probablement être utilisé pour remplacer le quai flottant en béton et la passerelle.
- L'ancien quai flottant et la passerelle doivent être enlevés du chantier et éliminés de manière appropriée
- Le nouveau quai flottant et la nouvelle passerelle doivent être installés environ au même endroit approximatif que les éléments qu'ils remplacent.

#### Réparation de l'énrochement du littoral

- Mettre en place de nouvelles pierres de protection le long du littoral
- Un chaland doit probablement être utilisé pour transporter et placer toutes les pierres.
- Les pierres et le sol existants peuvent se déplacer pendant la mise en place de la nouvelle couche de protection.

#### Réparation du quai en béton

- Démontez les anciens garde-corps et rehausseurs en bois d'œuvre et en installez de nouveaux.
- Les échelles de sécurité existantes doivent être enlevées et de nouvelles échelles doivent être installées. Des échelles supplémentaires doivent être fournies et stockées à la base en vue d'une utilisation ultérieure.
- Enlever du béton et appliquer du béton projeté sur vingt-et-une (21) structures de liaison.

- L'installation de barres d'armature doit accompagner les travaux de bétonnage; utiliser principalement des barres d'armature à revêtement époxydique.
- Ces travaux peuvent être effectués sur et sous le quai à l'aide de machines et de matériel plus petits.

Afin de minimiser les perturbations de l'habitat, un résumé de ce processus est présenté ci-dessous :

- Des marteaux vibrants seront utilisés lors du remplacement des pieux afin de réduire la pollution sonore causée par le battage des pieux;
- Les travaux de construction dans l'eau seront achevés pendant la période de moindre risque fixée par le MPO. Pour cette région (zone 28), la période hivernale s'étend du 16 août au 28 février.

On veillera à minimiser les perturbations de l'environnement existant. Un contrôleur environnemental qualifié sera présent sur le site selon les besoins pour évaluer les risques pour l'environnement et contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre pendant les travaux de construction.

## Emplacement du projet

Le Centre d'entreprise scientifique du Pacifique est une installation du ministère des Pêches et des Océans située sur la promenade Marine à Vancouver Ouest.

Coordonnées :

Latitude : 49° 20' 29,2" N

Longitude : 123° 14'00,9" O